

OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET ÊTRE AIDÉ DANS SES DÉMARCHES EN CAS DE LITIGE OU PROCÉDURE JUDICIAIRE

Catégorie(s)

- Information

Thématique(s)

- Justice

Public(s)

- Tout public

Comment faire ?

Pour obtenir des renseignements juridiques, vous faire aider dans vos démarches et/ou conseiller dans le cadre d'un litige ou d'une procédure judiciaire :

Contactez le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) qui vous orientera si besoin, en fonction de votre situation.

A qui s'adresser ?

CDAD Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Saône-et-Loire
Au 03 85 39 92 06

Lien vers la ressource

<https://www.cdad71.fr/>